



Achat et Litige Nuancier Canapé

Par **Jeromep30**, le **04/05/2019** à **10:52**

Bonjour, rnrnVoici le litige en cours que j'ai à vous présenter et auquel j'ai besoin de vos lumières. rnrnMon ami a acheté un canapé d'une grande marque à un prix exorbitant dans une grande chaine de magasin. Il a passé commande au près d'un vendeur [s]dans un magasin[/s] avec une livraison arrivant 3 mois après a son domicile. rnrnLe jour de l'arrivé du fameux canapé, la couleur choisit 3 mois auparavant n'est pas la même que la couleur choisit sur le nuancier de couleur, pour autant la référence est la bonne (C'est à dire que la référence canapé et nuancier sont la même). Il est passé d'un canapé marron à orange. Par chance, ils ont a l'appui le nuancier de couleur de la grande marque). Le jour de la livraison il a refusé le canapé. rnrnAprès avoir contacter la grande marque, le vendeur a refusé d'accepter de reprendre/echanger le canapé et le vendeur fera repartir prochainement le canapé chez lui. rnrnMa question est la suivante: N'existe t-il pas un recours concernant la désinformation commercial impliquant une vente biaisé de la part du vendeur ?rnrnMerci beaucoup pour votre aidernJérôme.

Par **amajuris**, le **04/05/2019** à **13:18**

bonjour,rnje ne suis pas certain que les termes "désinformation commercial " et " vente biaisé" soient les plus appropriées à votre affaire.rnil s'agit d'une livraison d'un meuble non conforme à la commande.rnvotre vendeur est-il d'accord avec vous sur la différence de couleur entre celle du nuancier et la couleur du canapé livré. rnsalutations

Par **Jeromep30**, le **05/05/2019** à **10:45**

Bonjour, rnrnEffectivement, je suis d'accord avec vous mais je ne sais pas vraiment comment définir ces termes suivants au vue de la situation..rnrnLe vendeur ne veut pas entendre qu'il existe une différence notable entre le nuancier et le canapé. Pour le vendeur, la vente correspond bien aux demandes de l'acheteur faites à partir du nuancier et pour l'acheteur la différence entre le nuancier et le produit final (canapé) est énorme.. Un canapé brun clair demandé et un orange livrait chez eux.. rnrnEn toute honnêteté, je ne sais pas qui est dans ses droits.. Bien que je soutienne mon ami.

Par **Jeromep30**, le **07/05/2019** à **18:27**

Bonjour, rnrnJe vous relance une nouvelle fois.. Avez-vous une solution à mon problème? Existe-il des recours? rnrnCordialement, rnJérôme

Par **morobar**, le **08/05/2019** à **08:26**

OuirnDemander une expertise en avançant les frais dudit expert.rnET si par hasard on a cru bon de souscrire un contrat d'assistance juridique, ouvrir un dossier sinistre.

Par **Jeromep30**, le **08/05/2019** à **10:44**

Super, 1000 Merci à vous et votre équipe.